



# Ville de Duparquet

CONSEIL MUNICIPAL  
Ce 2 aout 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet, tenue à l'hôtel de ville, au 86 rue Principale, le mardi 2 aout 2022 à 19h00.

Présents : M. Jacques Ricard	Maire
M. Denis Blais	Conseiller no.1
Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.2
Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
Mme Véronique Drouin	Conseillère no.4
Mme Chantal Provencher	Conseillère no.5
Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Le quorum étant satisfait, M. Jacques Ricard, maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00., M. Jacques Ricard, maire préside la séance et Mme Chantal Poirier agit à titre de greffière.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

**RÉS.105-2022** Sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.



# Ville de Duparquet

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL  
Mardi 2 aout 2022 à 19h00 en présentiel

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
  - 3.1 Séance régulière du mardi 5 juillet 2022
4. **CORRESPONDANCE et INFORMATIONS**
  - 4.1 MSP – Dépôt du Rapport final de vérification SSI
  - 4.2 First Mining Gold – Demande d'une rencontre avec les élus
  - 4.3 836, chemin des Pourvoiries – dépôt d'une demande de modification de zonage de la zone VU-3
5. **FINANCES**
  - 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois de juillet 2022 : (\$)
6. **AFFAIRES COURANTES**
  - 6.1 Événement La Fête au Village – 28 août 2022
  - 6.2 Initiative Canadienne pour des Collectivités en Santé  
Dépôt d'une demande de subvention pour l'asphaltage de la patinoire
7. **Résolutions**
  - 7.1 Croix-Rouge – Entente Services aux sinistrés
  - 7.2 MRCAO - Intention d'acheminer la matière organique vers la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest et intention d'obtenir du compost produit par la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest
  - 7.3 Toromont – Soumission réparation génératrice

- 7.4 MERN – demande position et préoccupation pour projet lot public cadastre 5 654 138
- 7.5 CIMA – Présentation choix d'options – Remplacement du poste pompage du Moulin
- 7.6 Art cad – Révision des soumissions pour divers plans & devis
- 7.7 Correspondance Camping Bon Vent

## **8. RÈGLEMENTS**

- 8.1 Adoption du Règlement 07-2022 modifiant le règlement de zonage 03-2022
- 8.2 Transport Adapté 2022- cotisation
- 8.3 Kemira – Commande Alun
- 8.4 Embauche personnel entretien fleurs
- 8.5 Demande commandite – Tournoi golf a Duparquet – Double Féminin

## **9. LOISIRS**

## **10. URBANISME**

## **11. SUIVI**

## **12. PAROLE AU PUBLIC**

## **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## **3. ADOPTION DU PROCES VERBAUX**

### **RÉS.106-2022 3.1. SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 7 JUIN 2022**

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 5 juillet 2022.

## **4. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS**

### **4.1 MSP – DÉPÔT DU RAPPORT FINAL DE VÉRIFICATION SSI**

Le rapport final du Ministère de la Sécurité Public (MSP) concernant l'audit du service de sécurité incendie est déposé au conseil de ville et une rencontre via zoom avec le MSP est prévue à cet effet avec le chef pompier et la directrice, le 22 août prochain pour présentation des recommandations.

### **4.2 FIRST MINING GOLD – DEMANDE D'UNE RENCONTRE AVEC LES ÉLUS**

Dépôt au conseil d'une demande de rencontre avec les élus. Confirmation d'une rencontre à être cédulée pour le 9 août 2022.

### **4.3 836, CHEMIN DU CAMPING – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE DE LA ZONE VU-3**

Dépôt au conseil d'une demande pour une modification de zonage. Le conseil est favorable à ce que la direction travaille sur un projet de règlement qui sera déposé au conseil de ville de septembre.

## **5. FINANCES**

### **RÉS.107-2022 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2022 :**

Le montant des comptes à payer :	32 508,30 \$
Le montant des salaires :	21 132,06 \$
Les prélèvements autorisés :	13 365,36 \$

Proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés.

## **6. AFFAIRES COURANTES**

### **6.1 EVÉNEMENT La Fête au Village – 28 aout 2022**

Il y aura une deuxième édition de La fête au village, puisque un partenaire financier a été trouvé, il s'agit de First Mining Gold qui généreusement offre une commandite de 2000\$ pour la réalisation de l'événement.

### **6.2.1 INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASPHALTAGE DE LA PATINOIRE**

Une nouvelle demande de subvention sera déposée pour une aide financière à l'asphaltage de la patinoire

## **7. RÉOLUTIONS**

### **RÉS. 108-2022 7.1 CROIX-ROUGE – ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS**

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu de renouveler l'entente Service aux sinistrés couvrant la période d'aout 2022 à juillet 2023 au montant de 170\$.

### **RÉS. 109-2022 7.2 MRCAO - INTENTION D'ACHEMINER LA MATIÈRE ORGANIQUE VERS LA FUTURE INSTALLATION DE COMPOSTAGE DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST ET INTENTION D'OBTENIR DU COMPOST PRODUIT PAR LA FUTURE INSTALLATION DE COMPOSTAGE DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest a compétence à l'égard des municipalités de son territoire dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, dite compétence plus amplement décrite par son règlement 15-2008 ;

**CONSIDÉRANT** les cibles fixées par la Stratégie de valorisation de la matière organique visant à améliorer la performance du Québec en matière de récupération et de recyclage des matières résiduelles ;

**CONSIDÉRANT** les diverses préoccupations soulevées, dont un environnement sain pour tous (citoyens, industries, commerces et institutions) et le cadre normatif des programmes d'aide ;

**CONSIDÉRANT** la volonté des élus du territoire de développer une autonomie territoriale quant au traitement des matières organiques par la mise en place d'une installation de compostage (Résolution N° 21-147) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage pour la mise en place d'une installation de traitement de la matière organique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite distribuer le compost à raison de 60% pour les activités commerciales et 40% pour les municipalités locales (Résolution N° 22-131) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest doit transmettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) la provenance des matières organiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Abitibi-Ouest doit signifier au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) l'intention des municipalités locales visés par l'extrait (compost) ;

## **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin

Appuyé par la conseillère Mme Claudette Macameau

Et résolu à l'unanimité

- QUE** La ville de Duparquet signifie par la présente son intention d'acheminer les matières organiques générées par cette dernière à savoir, les matières organiques triées à la source d'origine résidentielle, du secteur ICI et les résidus verts.
- QUE** La quantité annuelle de matières organiques à acheminer à la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest située au Parc Industrielle de la ville de La Sarre est estimée à 55 tonnes par année, pour une durée de 20 ans
- QUE** La ville de Duparquet signifie par la présente son intention d'obtenir du compost produit par la future installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest.
- QUE** La ville de Duparquet estime à 22 tonnes la quantité de compost qui sera nécessaire aux projets de la municipalité (activités horticoles et distribution aux citoyens).

## **RÉS. 110-2022 7.3 TOROMONT – SOUMISSION RÉPARATION GÉNÉRATRICE**

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache, et unanimement résolu d'accepter la soumission #240476-1 de la compagnie Toromont pour la réparation de la génératrice et que cette réparation soit combinée à l'entretien annuel afin d'économiser sur les frais de déplacement.

(1 579.71\$ - les frais de déplacement de 426\$, avant les taxes)

## **RÉS. 111-2022 7.4 MERN – demande position et préoccupation pour projet lot public cadastre 5 654 138 Zone Rn1**

A la demande de la position de la ville par le MERN, concernant la location d'un espace du territoire public pour le projet de construction d'un hélicoptère à des fins privés sur le lot public cadastre 5 654 138, superficie de 27 904 m<sup>2</sup> à Duparquet juste à la limite de Rapide-Danseur ;

La ville mentionne dans un premier temps que l'usage dans la zone Rn-1, est non conforme au règlement de zonage actuel de la ville de Duparquet;

### Les préoccupations :

Considérant la présence d'espèces fauniques vulnérables mentionnés et menacés dans ce terrain (cerf de Virginie, pygargue à tête blanche), la ville partage avec vous cette même préoccupation;

Considérant qu'il s'agit d'une zone de villégiature, la ville a des réserves concernant la compatibilité du projet avec l'activité de la zone et la quiétude des riverains.

Il est proposé par Mme Chantal Provencher, secondé par Mme Véronique Drouin, et unanimement résolu de suggérer au MERN, de consulter tous les riverains de ce secteur, de même que les résidents de la municipalité de Rapide-Danseur avoisinant pour une consultation publique sur le sujet avec l'entière responsabilité du projet déposé et que sans cette consultation publique la ville ne pourra donner son accord.

## **RÉS. 112-2022 7.5 CIMA - PRÉSENTATION CHOIX D'OPTIONS – REMPACEMENT DU POSTE POMPAGE DU MOULIN**

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu d'opter pour l'option-2 des propositions présentées, soit le remplacement du poste de pompage actuel par un poste préfabriqué, avec 2 pompes de type MP-3069, en conservant le même type de

conduite de refoulement existante de 50mm (2po). Le cout budgétaire est évalué à 130 000\$ et il sera programmé la TECQ en 2023. Une soumission pour une demande de Plan & devis sera demandée.

**RÉS. 113-2022 7.6 ART CAD – RÉVISION DES SOUMISSIONS POUR DIVERS PLANS & DEVIS**

À la suite de l'offre de service révisée présenté par Art Cad, Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement d'accepter les nouveaux couts pour le soutien technique aux ; projet-2 Réfection de la toiture du centre des loisirs (1 800\$) projet-4 Réfection d'une partie du revêtement extérieur à la caserne (3 000\$)

**RÉS.114-2022 7.7 CORRESPONDANCE CAMPING BON VENT**

À la suite de la réponse de la Chambre de commerce déposé au conseil de ville le 7 juin 2022, la ville de Duparquet consultera une firme d'avocat;

Conséquemment, il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache, et unanimement résolu d'engager la Firme Morency Société d'avocats afin de représenter la ville de Duparquet dans ce dossier pour l'envoi d'une mise en demeure au Camping Bon Vent.

**8. URBANISME**  
**RÉS.115-2022 8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 07-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 03-2022**

Objet : modification de la grille de spécification de la zone MX-5 afin d'ajouter au point 4.12 Usage spécifiquement l'autorisation de "Garage non commercial et entrepôt non industriel"

Le 27 juillet 2022, a été une journée pour permettre la participation à un référendum et personne ne s'est présenté.

Il est donc proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu d'adopter le Règlement 07-2022, modifiant le règlement de zonage 03-2022.

**11. SUIVI**

**12. PAROLE AU PUBLIC**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉS.116-2022 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h02.





